

PASSERELLE JAP



FFBB



Service Jeunesse
Pôle 7

Passerelle JAP



Arbitre/OTM Club



Arbitre/OTM Officiel



U11, U12, U13	U13, U14	U14, U15	U15
Année d'obtention du JAP d'Or Création d'un contenu pédagogique adapté de niveau 1 (gestuelle etc...) à destination des jeunes jappeur d'OR.	Première année Passerelle JAP : Formation en continue entre les fonctions d'Arbitre et d'OTM. E-learning à réaliser au cours la saison (adaptation de l'e-learning avec différentes phases théoriques et analyses vidéo) Arbitrage et tenue de la table de marque au sein du club Suivi de l'e-learning par la FFBB	Deuxième année Passerelle JAP : Formation en continue entre les fonctions d'Arbitre et d'OTM. E-learning à réaliser au cours la saison (adaptation de l'e-learning avec différentes phases théoriques et analyses vidéo) Arbitrage et tenue de la table de marque au sein du club Suivi de l'e-learning par les Comités Départementaux	Troisième année Passerelle JAP : Arbitrage et tenue de la table de marque au sein du club Visite de la CDO dans le club où officie le/la jeune en formation / orientation des OTM vers les IRFBB. A 15 ans révolus possibilité de passer l'examen (même en cours de saison) si l'arbitre ou OTM est compétent(e). Possibilité d'être désigné(e) officiellement en tant que stagiaire dans son département avec un officiel expérimenté. En cas de manque de compétences, intégration à la formation initiale.

Pourquoi la Passerelle JAP ?



- **Maintenir l'enthousiasme** des enfants pour l'arbitrage et la table de marque.
- **Fidéliser les enfants** entre le JAP et la formation officielle pour ne pas perdre leur intérêt.
- **Encourager l'accès aux formations officielles** en valorisant les compétences acquises.
- **Renforcer l'attachement au basket** en leur proposant des activités motivantes et formatrices.
- **Mettre en avant le rôle du JAP** tout en offrant une perspective d'évolution vers une fonction d'officiel.

JAP d'OR

Année 1

Année 2

Année 3

Jeune
Officiel(le)

Qui est éligible au dispositif

Tous les Jappeurs d'Or et/ou les Jappeurs ayant validé les compétences du j'Arbitre et je Participe de l'opération JAP lors de la saison précédente (saison N-1).





Déroulement Année 1 Passerelle JAP

- **Parcours e-learning** sur la plateforme TeachUp.
- **Suivi du parcours e-learning** assuré par la Fédération Française de Basket-Ball.
- **Attestation de réussite** délivrée à l'issue de l'année 1 (TeachUp).
- **Arbitrage et tenue de la table de marque** au sein du club.
- **Transmission à la Commission Départementale des Officiels (CDO)** de la liste des enfants ayant validé l'année 1, afin d'assurer la continuité avec l'année 2.
- **Rattrapage possible la saison suivante** en cas de non-validation de l'année 1.

[Vidéo Présentation Passerelle JAP / Année 1](#)



Déroulement Année 2 Passerelle JAP

- **Parcours e-learning** sur la plateforme TeachUp, avec une spécialisation **OTM et/ou Arbitre**.
- **Accompagnement et suivi du parcours e-learning** assurés par la Commission Départementale des Officiels (CDO).
- **Arbitrage et tenue de la table de marque** au sein du club.
- **Attestation de réussite** délivrée à l'issue de l'année 2 (TeachUp).
- **Rattrapage possible la saison suivante** en cas de non-validation de l'année 2.



Déroulement Année 3 Passerelle JAP

- **Arbitrage et tenue de la table de marque** au sein du club.
- **Accompagnement et suivi** par les CDO.
- **Visite de la Commission Départementale des Officiels (CDO)** au sein du club où officie le/la jeune.
- **Arbitre** : formation continue au sein du club.
- **OTM** : orientation vers l'Institut Régional de Formation de Basket-Ball (IRFBB).



Quel avenir pour un Arbitre ?



Mise en place d'une Validation des Acquis d'Expérience (VAE) :

- **Très bon niveau** : le Jappeur pourra accéder directement à l'examen d'Arbitre Officiel Départemental (EAD).
- **Niveau intermédiaire** : le Jappeur devra consolider ses acquis via certains modules de la formation d'Arbitre Officiel Départemental (EAD).
- **Niveau à renforcer** : le Jappeur sera intégré à la formation d'Arbitre Officiel Départemental (EAD).

Cette VAE sera mise en place par les CDO, qui seront décisionnaires de l'évaluation des Jappeurs.



Quel avenir pour un Officiel de la Table de Marque (OTM) ?

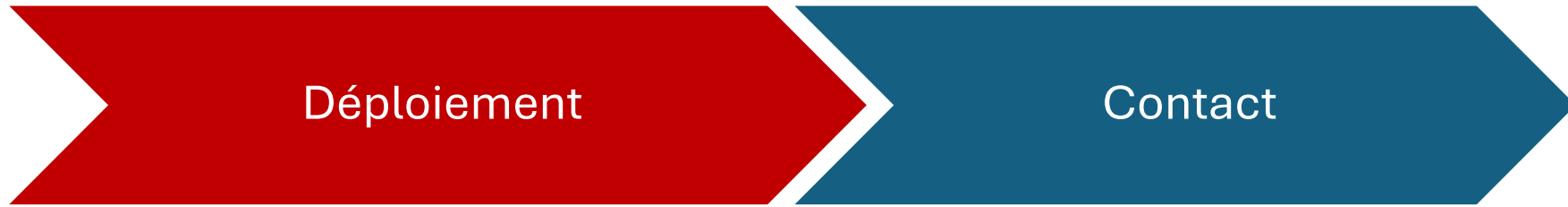


Mise en place d'une Validation des Acquis d'Expérience (VAE) :

Les CDO devront orienter les Jappeurs vers les IRFBB :

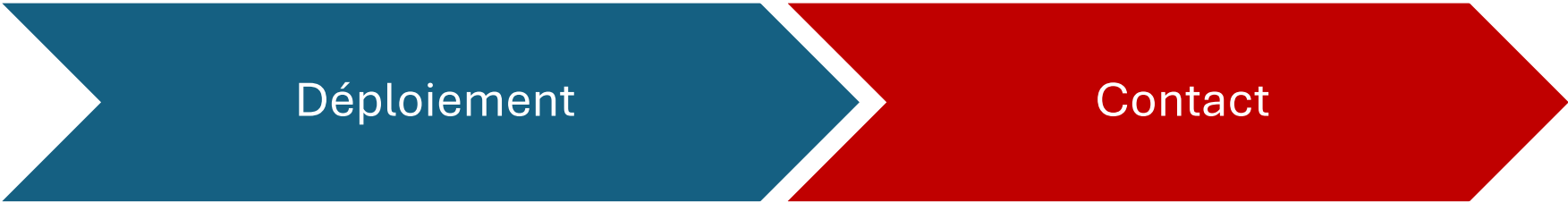
- **Très bon niveau** : le Jappeur pourra accéder directement à l'examen d'OTM Région.
- **Niveau intermédiaire** : le Jappeur devra consolider ses acquis via certains modules de la formation d'OTM Région.
- **Niveau à renforcer** : le Jappeur sera intégré à la formation d'OTM région.

Cette VAE sera mise en place par les CDO et les IRFBB, qui seront décisionnaires de l'évaluation des Jappeurs.



Comment s'inscrire ?

- Les jeunes éligibles seront **directement contactés par la FFBB** afin de leur présenter le dispositif et les modalités d'inscription.



Déploiement

Contact

Commission Fédérale Jeunesse :

- Agnès FAUCHARD, Présidente de la Commission Fédérale Jeunesse.
- Brigitte DESBOIS, Vice-Présidente de la Commission Fédérale Jeunesse.
- Valérie ALLIO, Vice-Présidente de la Commission Fédérale Jeunesse.

Service Jeunesse :

- Najib CHAJIDDINE, Responsable du Service Jeunesse 01 53 94 26 73.
- Sarah AL ASHRAM, Assistante pôles compétitions et développement 01 53 94 25 84.
- Nzumba KAMALANDUA, Chargée de mission 01 53 94 25 31 / 06 89 80 23 80.
- Baptiste ROUCHON, Chargé de mission junior 01 53 94 27 55.
- Mail : jeunesse@ffbb.com

Commission Fédérale Jeunesse

Développer

Accompagner

Fidéliser

Innover



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 rue du Château des Rentiers - 75013 Paris

Tél. 01 53 94 25 00 - www.ffbb.com

